

# REUNION DU 2 SEPTEMBRE 2009

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

L'An Deux Mille Neuf, le 2 Septembre 2009,

Sur convocation du 20 août 2009, le Conseil Municipal de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS s'est réuni le 2 septembre 2009 à 18 h 15 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU J.L., Maire.

**ETAIENT PRESENTS** :MMES ET MM EYRAUD, SORLUT, MENADIER, GALINET, BERBUDEAU, POITOU, GERMAIN, ROUMILHAC, DUBOIS, PETROWISTE, PEDELMAS, LANDE, BOUYER, PARAGE, MEMBRUT, GUEGAND, CAZAJOUS.

**ABSENTS REPRESENTES** :

M ROUSSEAU E (représenté par Monsieur SORLUT)

M FORRLER (représenté par Madame EYRAUD)

M GORET (représenté par LE MAIRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur MENADIER Jean-Yves

Après un bref rappel de l'ordre du jour de la dernière séance donné par Monsieur le Maire, le compte-rendu du Conseil Municipal du JEUDI 25 JUIN 2009 est adopté à l'unanimité.

### **1 – Acquisition du terrain AL n°18 situé à la pointe du Chapus**

Monsieur le Maire propose l'acquisition par le budget du Port du Chapus d'une parcelle de terrain située à la pointe du Chapus, Avenue du Général De Gaulle et appartenant à Madame GOTCLIFFE Claudine. La superficie de ce terrain est de 393 m<sup>2</sup>. Cette acquisition permettra l'installation d'un système de distribution de carburant pour les professionnels du Port.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition, par acte administratif de la parcelle AL n°18 de 393 m<sup>2</sup> appartenant à Madame GOTCLIFFE Claudine au prix de trente et un mil euros (31 000 €).

**VOTE : Pour à l'unanimité**

### **2 – Décision modificative sur le budget du Port du Chapus**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de modifier le budget du Port du Chapus pour permettre l'acquisition du terrain AL n°18 ainsi que les opérations de dépollution. Il précise que les remboursements d'emprunts seront couverts par la location du terrain par le concessionnaire des pompes à carburants.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier les prévisions budgétaires de la manière suivante :

DEPENSE		RECETTE	
2111 – Op 200903 Terrain	+ 31 000 €	1641 – Op 200903 - Emprunt	+ 61 000 €
2121 – Op 200903 Travaux terrain	+ 30 000 €		

**VOTE : Pour à l'unanimité**

### **3 – Acquisition du terrain AD n°326 situé à proximité immédiate du cimetière**

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une parcelle de terrain, classée en espace réservé au Plan Local d'Urbanisme, située à proximité immédiate du cimetière, en vue de créer une réserve foncière pour une éventuelle future extension. La superficie de ce terrain est de 2 640 m<sup>2</sup> et le prix négocié avec la propriétaire est de 25 000 €. Il précise que les personnes qui cultivent ce terrain pourront continuer leurs activités de jardinage.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition, par acte administratif de la parcelle AD 326 d'une superficie de 2 640 m<sup>2</sup> au prix de vingt cinq mil euros (25 000 €).

**VOTE : Pour à l'unanimité**

### **4 – Révision du prix des repas scolaires**

Monsieur le Maire propose conformément à la décision du bureau municipal une augmentation des tarifs de la cantine scolaire. Il ajoute qu'au titre de l'année 2008 le coût de revient d'un repas à la cantine est de 5.62 euros, hors amortissement des locaux.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président et après délibération approuve les tarifs de la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 comme ci-dessous :

<b>TARIFS CANTINE A COMPTER DU 1/10/2009</b>	
Repas Maternelle	1,85 €
Repas élémentaire	2,15 €
Repas adulte	3,90 €

Monsieur le Maire précise que le montant actuel des impayés de cantine s'élève à environ 3 000 €.

**VOTE : Pour à l'unanimité**

### **5 – Acceptation des chèques emploi service universel pour le paiement de la garderie périscolaire.**

Monsieur le Maire propose que la commune offre aux usagers la possibilité d'utiliser, à compter du 1er octobre 2009, les chèques emploi service universel comme moyen de paiement de l'accueil périscolaire.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- la mise en place du paiement de l'accueil périscolaire par Chèque Emploi Service,
- autorise Monsieur le Maire à modifier les actes constitutifs de la régie de la garderie périscolaire en ce sens,
- et autorise le maire à affilier la commune de Bourcefranc – Le Chapus au CRCESU qui assure le traitement des CESU en vue de leur remboursement aux intervenants affiliés.

**VOTE : Pour à l'unanimité**

## **6 – Enquête publique pour le déclassement d'une partie de voirie communal n°102.**

Monsieur le Maire propose l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement d'une surface de 72 m<sup>2</sup> située sur la voie communale n°102 entre les parcelles AO n°123 et AO n°126. Ce déclassement a pour objet l'aliénation de la partie déclassée dans le cadre d'un échange de terrain avec un administré.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir une enquête publique en vue du déclassement d'une surface de 72m<sup>2</sup> situés sur la voie communale n°102, entre les parcelles A n°123 et AO n°126.

**VOTE : Pour à l'unanimité**

## **7 - Prise en charge par l'assurance juridique de la commune des frais afférents à la défense du Maire.**

La protection des élus locaux est un principe général qui s'impose aux collectivités territoriales au bénéfice des élus locaux qui font l'objet d'attaques au sens des dispositions des articles L 2123-34 et L 2123-35 du Code général des collectivités territoriales, de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et du Code pénal. Il appartient à chaque collectivité de préciser les modalités pratiques de mise en oeuvre d'une telle obligation légale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le principe de mise en oeuvre de la protection fonctionnelle du Maire.

**DIT** que la commune de Bourcefranc le Chapus prendra en charge les frais de justice et fera valoir la protection juridique contractée auprès de l'agent d'assurance Groupama.

**DIT** que la commune prendra en charge les frais et honoraires engagés à l'occasion de procédures judiciaires relatives à l'assistance juridique du Maire,

**DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites à l'article 6358 du budget de l'exercice en cours

**VOTE : Pour à l'unanimité**

## **8 - Convention de mise à disposition de la lasse à voile « La Piluche » à l'association des Lasses Marennaises.**

Monsieur le Maire dit qu'il convient de formaliser la mise à disposition de la lasse à voile « La Piluche » à l'association des Lasses Marennaises par une convention. Cette convention prévoit que la piluche sera remise en état par l'association, qui, en contre partie, bénéficie de la mise à disposition d'une cabane à la plage du Vieux Chapus et de l'achat des matériaux nécessaires aux travaux.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la lasse à voile « La Piluche » à l'association des Lasses Marennaises.

**VOTE : Pour à l'unanimité**

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal de la proposition de Monsieur GOARIN d'offrir son bateau « le perle de cristal » à la mairie. Ce bateau, actuellement, amarré dans le port sud pourrait être sauvegardé étant donné son intérêt patrimonial.

Monsieur BOUYER dit que ce sera difficile de l'entretenir, et fait part de son désaccord en ce qui concerne le fait que la commune puisse récupérer ce navire.

Monsieur le Maire insiste sur le côté patrimonial de ce navire et propose un vote à ce sujet

Pour : 14

Contre 5 : (M BOUYER, M POITOU, Mme MEMBRUT, M SORLUT + Pouvoir de M ROUSSEAU)

Abstention : 2 (Mme EYRAUD + Pouvoir de M FORRLER)

## 9 - Liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires au delà du contingent mensuel de 25 heures.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande règlementaire de la trésorerie de Marennes en ce qui concerne le paiement des heures supplémentaires au-delà du contingent règlementaire de 35 heures mensuelles. Il précise que certains agents peuvent être amenés de manière ponctuelle et selon des missions particulières à dépasser ce contingent. Aussi propose-t-il que le Conseil Municipal délibère en vue d'autoriser le dépassement ponctuel des 25 heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

AUTORISE, sous l'autorité de Monsieur le Maire, les agents dont les fonctions sont listées ci-dessous à dépasser, ponctuellement et selon les besoins du service, le contingent règlementaire des 25 heures supplémentaires mensuelles :

Régisseur du camping municipal
Les agents de la police municipale
Régisseur du marché

**VOTE : Pour à l'unanimité**

## 10 - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président

AJOUTE au tableau des effectifs les emplois suivants :

1 Poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> Classe

2 Postes d'Adjoints Administratifs de 1<sup>ère</sup> Classe

1 Poste d'Attaché Principal

### Commune de Bourcefranc-Le Chapus

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 10 2009			
Titulaire	EFFECTIFS	TNC	POURVUS
<b>Service Administratif</b>			
Directeur Général des Services	1		1
Attaché Principal	1		0
Attaché	1		0
Adjoint administratif principal 1ère classe	2		2
Adjoint administratif de 1ère classe	2		0
Adjoint administratif de 2ème classe	5	2	5
<b>Service Technique</b>			
Technicien Supérieur Principal	1		1
Agent de maîtrise	2	1	2

Adjoint technique principal de 1ère classe	1		1
Adjoint technique de 2ème classe	17	2	16
Adjoint technique de 1ère classe	1		1
Adjoint technique principal de 2ème classe	2		2
Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	2		1
Agent spécialisé des écoles maternelles 2ème classe	1		1
<b>Police Municipale</b>			
Brigadier	1		1
Brigadier Chef Principal	1		0
Chef de service	1		1
<b>Non Titulaires</b>			
Contrat d'accompagnement à l'emploi	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>		<b>36</b>

## **VOTE : Pour à l'unanimité**

### **11 – Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion 17**

Monsieur le Maire, après consultation, propose de souscrire le contrat d'assurance statutaire du personnel municipal dans le cadre du contrat-groupe négocié par le centre de gestion.

Il précise que le taux proposé dans le cadre du contrat-groupe est plus avantageux, 5.40 % au lieu de 5.65 % et que la franchise est de 10 jours au lieu de 15 jours.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

## **DECIDE**

D'accepter la proposition du Centre de Gestion ;

D'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation, pour une durée de trois années (2010-2012), avec la possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de deux mois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion et la convention à intervenir dans le cadre du contrat-groupe.

## **Questions diverses**

### **1 – La fête de la Saint Louis**

Monsieur le Maire souhaite renouveler l'opération l'année prochaine. Aussi a-t-il écrit à Monsieur INACIO, du vélo club de Marennes, afin de réserver une course pour 2010. Il précise que les pompiers pourraient organiser un stand dans la soirée afin de proposer au public de se restaurer.

Monsieur le Maire dit que les forains étaient satisfaits et qu'ils pensent revenir, place de l'ancienne gare routière, l'année prochaine un peu plus nombreux.

Nathalie LANDE informe le Conseil Municipal qu'elle s'occupe avec Laurent CHARLES du repas du Conseil et qu'elle tiendra les élus informés des démarches en cours.

Monsieur le Maire se dit satisfait de l'écho qu'a eu, dans la presse, la récompense reçue par la commune pour le fleurissement de la ville. Il ajoute que de nombreux administrés se disent satisfaits de cette action de la municipalité.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à des noms pour les salles de réunion du Sémaphore.

Monsieur BERBUDEAU propose des noms en rapport avec la mer, comme « Cap Nord », « Cap sud » ou « Tribord » « Bâbord »

Madame PARAGE dit qu'il faut installer des rideaux dans la loge collective du Sémaphore.

Monsieur le Maire répond que c'est prévu, mais que les services techniques attendent la réception définitive des travaux et la levée des réserves.

Madame PETROWISTE demande la date retenue pour le repas des anciens et dit que le dernier dimanche de février, la salle du Sémaphore est réservée pour un thé dansant.

Monsieur le Maire dit, qu'en principe, c'est le dernier dimanche de février mais que cette date peut être avancée si un problème de réservation existe. Il précise qu'il étudiera ce point avec les services afin de trouver une solution qui arrange tout le monde.

Madame CAZAJOUS demande ce qu'il en est de la vente des meubles de Madame VONY.

Monsieur le Maire donne la parole au Directeur des Services qui précise que la vente au bénéfice du CCAS s'est bien déroulée et que de nombreuses personnes étaient présentes. Cette vente a rapporté au budget aide sociale plus de 3 000 €.

Monsieur le Maire ajoute que seuls les meubles ont été vendus mais pas les pièces artistiques.

Madame CAZAJOUS demande si les visites du Fort Louvois pour les journées du patrimoine seront gratuites.

Monsieur MENADIER répond que la visite extérieure du Fort est gratuite. Par contre la visite commentée du donjon est proposée à 2 €. Il ajoute que l'objectif est de susciter chez les visiteurs l'envie de revenir et il constate que les gens reviennent avec une forte demande de visites commentées.

Mme CAZAJOUS demande si le moulin sera fermé.

Monsieur le Maire dit qu'il faudra voir cela avec le président de l'association du moulin, Monsieur ROUSSEAU.

Monsieur MENADIER dit qu'il faudrait l'ouvrir à la visite et ne pas faire comme l'an dernier.

Monsieur le Maire partage cet avis mais rappelle que les membres de l'association du moulin avaient estimé que les travaux en cours l'année dernière ne permettaient pas les visites en toute sécurité. Il ajoute que cette année, il suffit d'organiser les visites avec de petits groupes. Il ajoute qu'il informera Monsieur ROUSSEAU de la volonté du Conseil Municipal.

Monsieur MENADIER dit que la saison s'est bien passée pour le SIVU des bateaux passeurs. Il a même fallu refuser du monde. Certains vacanciers prenaient le bateau uniquement pour faire l'aller et le retour entre le Chapus et le Château. La saison a permis à 2 738 personnes d'utiliser ce service intercommunal.

Madame CAZAJOUS demande s'il n'aurait pas été utile de continuer jusqu'au 15 septembre.

Monsieur MENADIER répond que les agents sont recrutés jusqu'au 15 septembre, mais que les quinze derniers jours permettent la récupération des heures supplémentaires. Il ajoute qu'au vue du bilan de cette année, le Conseil Général va peut être soutenir un peu plus l'activité du SIVU.

Monsieur POITOU dit que la piste cyclable devant le lotissement Pierre Large n'est pas faite et que ce tronçon fait défaut dans la continuité du parcours cyclable.

Monsieur le Maire indique que ce devrait être fait début 2010 et que les travaux de construction du lotissement n'ont pas permis de réaliser cette piste jusqu'à présent.

Monsieur MENADIER informe le Conseil des problèmes de stationnement qu'a rencontré le capitaine du Vauban dans le port. Un pêcheur s'est même permis de désamarrer le bateau sous prétexte que ce dernier était accosté sur le ponton des pêcheurs. Ce comportement lui semble inadmissible de la part d'un professionnel. Il demande que l'on trouve une solution acceptable par tous l'année prochaine.

Monsieur BERBUDEAU dit que la fréquentation est très importante sur la zone portuaire et qu'il faut réfléchir à une meilleure organisation des manèges, des voitures etc.

Monsieur MENADIER dit qu'en pleine marée il y a trois gros camions qui stationnent ainsi que des palettes de coquilles et que là ce ne sont pas des touristes qui occupent le terrain.

Monsieur BOUYER dit que le parking ne permet pas d'accueillir tous les véhicules et qu'il faut y mettre de l'ordre.

Monsieur le Maire dit que pour l'année prochaine le placement des manèges sera plus encadré et on limitera le nombre de caravanes. Pour le reste il faut en parler en commission et réfléchir à des solutions.

Monsieur POITOU ajoute que les manèges doivent impérativement être raccordés au tout à l'égout. Il dit que l'on pourrait, par ailleurs, aménager le parking des douanes pour les visiteurs des croisières inter-îles et du Fort.

Monsieur BOUYER demande que le parking des douanes soit aménagé en conséquence.

Monsieur SORLUT souhaite que l'on arrête une solution pour l'année prochaine.

Monsieur MENADIER partage cet avis et dit qu'il faut prendre des décisions à ce sujet.

Monsieur MENADIER dit que la saison 2009 au Fort s'est déroulée dans la continuité de l'année 2008. La fréquentation des nocturnes s'est renforcée et les retours sur ces visites est bon.

Monsieur le Maire propose de continuer en 2010 l'action menée par les élus au marché en démarrant dès début juillet.

Madame CAZAJOUS regrette que les pêcheurs locaux ne soient pas plus mobilisés pour la fête de la mer.

Monsieur BERBUDEAU a demandé qu'un commentaire soit inscrit, à ce sujet, dans l'article du sud-ouest. Mais ça n'a pas été accepté par la rédaction.

Monsieur MENADIER demande si l'on ne pourrait pas convier les ostréiculteurs à participer.

Monsieur BOUYER dit qu'il doit y avoir un problème de sécurité.

Monsieur DUBOIS dit avoir constaté que le local de la gare est loué.

Monsieur le Maire dit qu'il a prêté le local à Mme MONTMEAU jusqu'à la fin de l'année afin qu'elle lance son activité de friperie.

Monsieur SORLUT précise que l'ouverture du magasin est fixée au 12 septembre 2009.

Monsieur MENADIER rappelle aux élus que le forum des associations se tiendra le vendredi 7 septembre. Il s'étonne que l'association du Moulin de la Plaine ne soit pas représentée.

Monsieur le Maire rappelle également que les élus sont conviés à être présents le jeudi 3 septembre à 18 h 00 à l'occasion de la remise, par Monsieur CHAUVET, de son ouvrage « Bourcefranc – Histoire – Petite Histoire – Petites Histoires » à la mairie.

Monsieur BERBUDEAU dit que la rue Patoizeau est désormais refaite à neuf, malheureusement il constate que les voitures y roulent plus rapidement.

**Séance levée à : 20 h 20**

**Soumis à la lecture du Maire le : 09/09/2009**

**Soumis à la lecture du secrétaire de séance le : 10/09/2009**

**Affichage le 10/09/09**